Département du **FINISTERE**
Arrondissement de **QUIMPER**
Commune de **TREMEOC**

DELIBERATIONS 2026072

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 029-212902969-20260605-D202637-DE

Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de TREMEOC, pendant l'année 2026.

L'an deux mil vingt-six le cinq juin à 19 heures 00
Séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune de Tréméoc
Réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Sonia BORDET, Maire.
Étaient présents à l'ouverture de la séance :
Sonia BORDET, Priscilla DEBRIX LECLERCQ, Catherine ROY, Françoise TRIN, Alexandre COCHARD, Xavier BRETON, Perrine DREZEN, Stéphane MASZCZYK, Roseline COURROT, Vincent FOLENS, Myrddin SCOTET, Jean-Luc MICHELET, Pascal CLAISSE, Solène GUEVEL PATIASHVILI, Marie-Laure LE PEMP
Absents excusés ayant donné procuration :
Johny MEUR à Sonia BORDET
Xavier HENNEQUIN à Alexandre COCHARD
Amandine LE GUELLEC à Perrine DREZEN
Nathalie LE GOFF à Françoise TRIN
Date de convocation : 1er juin 2026
Après avoir procédé à l'appel des présents, Madame la Maire constate que le quorum est atteint.
Madame Priscilla DEBRIX LECLERCQ est nommée secrétaire de séance.

2026-37/ Désignation représentants SPL :

Madame la Maire présente le dossier.
La SPL « destination Pays bigouden sud » est composée de plusieurs instances ayant chacune un rôle spécifique.

- **Le conseil d'administration** est composé de 15 membres, il administre la SPL.

Les douze communes et la CCPBS sont représentées au sein du conseil d'administration soit au titre de la CCPBS soit au titre de la commune. Soit 10 représentants élus par la CCPBS et deux par les communes de Penmarc'h et Plomeur.
Les représentants des professionnels du secteur du tourisme disposent de trois sièges.

- **L'assemblée générale** est composée de 13 membres. Un représentant CCPBS et 12 représentants communes.

Elle peut être extraordinaire lorsqu'il est question de modifications directes ou indirectes des statuts. L'assemblée générale ordinaire prend toutes les décisions excédant les pouvoirs du conseil d'administration. Elle est réunie au moins une fois par an dans les six mois de la clôture de l'exercice social, pour statuer sur les comptes de cet exercice.

- **Le conseil consultatif** est composé de 24 membres, 12 élus et 12 représentants des professions et activités intéressées par le tourisme.

Le conseil consultatif est consulté, avant toute réunion du CA sur les projets de délibération intéressant la promotion, l'accueil et le développement touristiques, à l'exclusion des questions relatives à l'organisation interne de la SPL.
Dans une volonté de simplification, il est proposé que le représentant de l'assemblée générale et du conseil d'administration soit le même afin de faciliter l'obtention du quorum.
De même il est proposé que le représentant au sein du conseil consultatif soit l'adjoint au tourisme de la commune.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

DECIDE, à l'Unanimité,

- **Sonia BORDET comme son représentant permanent au sein de l'assemblée générale de la SPL.**
- **Priscilla DEBRIX-LECLERC au sein du conseil consultatif de la SPL.**

Délibération rendue exécutoire
Télétransmise à la Préfecture le 9 juin 2026
Publiée ou notifiée le 9 juin 2026

Pour extrait conforme,
La Maire,
Sonia BORDET

MAIRIE DE TREMEOC (Finistère)